



Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Programme 8

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	8
Sous-programme 1. Pays les moins avancés.	8
Sous-programme 2. Pays en développement sans littoral	14
Sous-programme 3. Petits États insulaires en développement	21

* [A/78/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	28
	Vue d'ensemble	28
	Direction exécutive et administration	34
	Programme de travail	37
	Sous-programme 1. Pays les moins avancés	37
	Sous-programme 2. Pays en développement sans littoral	38
	Sous-programme 3. Petits États insulaires en développement	39
	Annexes	
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2024	41
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	42
III.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	44

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

En 2024, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuera de défendre ardemment la cause des 91 États Membres les plus vulnérables, afin que le système international réponde à leurs besoins et permette de trouver des solutions aux problèmes auxquels ils se heurtent. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés fait partie de ces solutions. Sa mise en œuvre, au lendemain de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en 2023, sera cruciale dans un contexte où les inégalités et les crises s'aggravent.

En 2024, deux grands textes sur la situation des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement seront présentés aux États Membres.

Le Bureau dirigera les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, au cours de laquelle le système des Nations Unies pour le développement unira ses forces pour veiller à ce que tous les acteurs tirent les enseignements de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les mettent en application, en particulier en ce qui concerne la connectivité et le commerce transfrontalier.

En ce qui concerne les petits États insulaires en développement, l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle devrait constituer un outil indispensable s'agissant de mieux comprendre leurs vulnérabilités et d'orienter plus efficacement les fonds consacrés au développement vers ces États. En outre, la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement sera une excellente occasion d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la prochaine décennie d'action en faveur des petites nations insulaires et de leurs peuples.

Si la pandémie de COVID-19 occupe une place moins importante dans les médias, elle n'en demeure pas moins une catastrophe au quotidien pour les États Membres les plus vulnérables. En outre, les changements climatiques touchent ces États de manière disproportionnée. Le Bureau reste déterminé à les aider dans les moments difficiles à venir, eux qui font déjà face à la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et des niveaux d'endettement insoutenables.

La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante
Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés,
les pays en développement sans littoral
et les petits États insulaires en développement
(Signé) Rabab **Fatima**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 10.1 Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est chargé de promouvoir, de soutenir et de coordonner l'exécution des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et la réalisation des différents objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs de développement durable, et de faire rapport sur les progrès accomplis ; il joue également un rôle de mobilisation. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, notamment la résolution [56/227](#), portant création du Bureau. Ses travaux sont fondés sur trois programmes d'action, à savoir les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [69/15](#), la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [69/137](#), et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/258](#).
- 10.2 Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses processus de suivi et d'examen à l'échelle mondiale sont indispensables à ces trois programmes d'action et les complètent. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des répercussions sociales et économiques disproportionnées sur pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement essentiellement en raison de leurs capacités et ressources financières limitées.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 10.3 Après l'adoption du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, la tâche primordiale qui attend ces pays et la communauté internationale consiste à assurer sa mise en œuvre effective, à l'appui du Programme 2030. On s'attachera avant tout à l'intégration des dispositions du Programme d'action de Doha dans la planification stratégique des pays les moins avancés et à la mobilisation de ressources et de connaissances suffisantes pour soutenir le relèvement de ces pays face à la pandémie de COVID-19 et leur développement durable.
- 10.4 En 2024, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et leurs partenaires de développement procéderont à des examens d'ensemble de la mise en œuvre de leur programme d'action respectif. Les résultats de ces examens serviront de base pour élaborer la prochaine génération de pactes mondiaux visant à répondre aux besoins propres à ces groupes de pays.
- 10.5 Pour concrétiser ces priorités, le Bureau fera un travail de sensibilisation, mobilisera des soutiens et créera un consensus. Il s'emploiera à faire davantage participer les différents acteurs tant dans les pays les plus vulnérables que dans les pays partenaires et parmi les organisations et forums régionaux et mondiaux. Ses études transversales serviront à formuler des recommandations pratiques sur la manière de lever les obstacles propres aux pays les plus vulnérables, par exemple en ce qui concerne l'accès à l'énergie durable et à l'Internet haut débit. On encouragera l'établissement de liens entre les dispositifs de suivi et d'examen de tous les mécanismes et conférences des Nations Unies pertinents, en particulier ceux liés au Programme 2030. Le Bureau mobilisera aussi des ressources pour que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement fassent entendre leur voix dans les négociations mondiales. En outre,

les représentantes et représentants des pays les plus vulnérables bénéficieront d'activités de renforcement des capacités, de transmission du savoir entre pairs et de mise en commun des meilleures pratiques, le tout dans des domaines thématiques en rapport avec les objectifs de développement durable et le renforcement de la résilience en vue des futures crises.

- 10.6 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial et régional, le Bureau convoquera les réunions des groupes consultatifs interorganisations pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ces groupes permettront aux entités des Nations Unies et à différentes organisations internationales d'échanger des informations sur leur travail, de mieux coordonner leurs activités et de mettre en place des activités interorganisations. Au niveau national, le Bureau coopérera avec les réseaux de coordonnatrices et coordonnateurs nationaux qui font la liaison entre les mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux. Ces coordonnatrices et coordonnateurs nationaux favoriseront la cohérence et la coordination pour les questions communes aux trois groupes de pays et la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'examen de leurs programmes d'action, du Programme 2030 et d'autres cadres mondiaux.
- 10.7 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau travaillera en étroite collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour promouvoir l'intégration des programmes d'action dans les plans stratégiques des Nations Unies et dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et pour assurer la liaison avec les États Membres, sur le terrain, sur des questions précises.
- 10.8 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) les conditions de sécurité et la situation politique qui règnent dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et dans les régions environnantes sont propices à la mise en œuvre des trois programmes d'action ;
 - b) les partenaires de développement continuent d'agir au niveau international de façon à soutenir ces pays dans les domaines du financement du développement, de l'accès aux marchés, des technologies et de l'assistance technique.
- 10.9 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il élaborera par exemple une stratégie actualisée en matière d'égalité des genres afin que cette question et celle de l'autonomisation des femmes soient davantage prises en compte dans ses activités, notamment grâce à des séances supplémentaires de formation et de renforcement des capacités. En outre, dans le cadre de son travail de suivi et de communication de l'information, il fera figurer dans ses rapports des données et des analyses ventilées par sexe.
- 10.10 Conformément à la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau continuera de prendre en compte dans son programme de travail les droits des personnes en situation de handicap et l'inclusion du handicap en mettant en œuvre sa stratégie et son plan d'action connexes. Il facilitera ainsi l'inclusion du handicap dans ses travaux de suivi, de communication de l'information et de promotion, conformément à ses mandats.
- 10.11 Le Bureau renforcera en outre sa coopération avec le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse afin de favoriser la participation et la contribution des jeunes aux négociations intergouvernementales et aux mécanismes des Nations Unies.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 10.12 La poursuite de la pandémie en 2022 a pesé sur l'exécution des mandats : la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a notamment dû être reportée de janvier 2022 à mars 2023, comme indiqué dans le résultat 1 du sous-programme 1. Pour tous les sous-programmes, le Bureau a dû s'adapter et organiser sous forme virtuelle plusieurs réunions et manifestations intergouvernementales prévues en présentiel ; certaines manifestations ont été reportées ou annulées.

Le forum du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement et les réunions des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux se sont tenus selon des modalités hybrides pour que, compte tenu des restrictions de voyage encore en vigueur, les représentantes et représentants des États Membres puissent y participer.

10.13 En outre, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19, dans le cadre général des objectifs, le Bureau a renforcé ses travaux d'analyse des vulnérabilités des trois groupes de pays et d'élaboration de recommandations pratiques sur le renforcement de la résilience face à diverses crises.

10.14 Le Bureau continue de prendre en compte les enseignements tirés des aménagements apportés au programme du fait de la pandémie de COVID-19 et les meilleures pratiques en la matière, notamment grâce à l'utilisation de plateformes virtuelles de sensibilisation, en fonction de la demande et des besoins.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.15 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

56/227	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		

Sous-programme 1 Pays les moins avancés

Résolutions de l'Assemblée générale

56/227	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	76/251	Nouvelles modalités d'organisation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	76/258	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés
70/294	Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	77/177	Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
74/232 ; 74/232 B ; 75/227 , 76/216	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés		

Résolutions du Conseil économique et social

2021/19	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	2022/19	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031
-------------------------	--	-------------------------	--

Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

Résolutions de l'Assemblée générale

69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
73/243 ; 74/233 ; 75/228 ; 76/217 ; 77/246	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral		

**Sous-programme 3
Petits États insulaires en développement**

Résolutions de l'Assemblée générale

59/311	Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	73/228 ; 74/217 ; 75/215 ; 76/203 ; 77/245	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)		Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/3	
72/307	Organisation de l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)		

Produits

10.16 On trouvera dans le tableau 10.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 10.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	6	7	3
Réunions ou séances :				
1. Groupes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	4	3	4	–
2. Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	1	3
5. Rapports thématiques du Bureau sur les difficultés auxquelles se heurtent les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, notamment sur les vulnérabilités face aux chocs extérieurs, l'accès à une énergie durable et l'accès aux services haut débit	1	1	1	3
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : bases de données, notamment sur le suivi de l'exécution des trois programmes d'action.				

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports de communication stratégique à utiliser dans les campagnes de mobilisation mondiales et divers supports soutenant les programmes communs, notamment les programmes d'action et les objectifs de développement durable.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, points de presse et entretiens ciblés avec certains médias.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Bureau, où sont présentés les priorités thématiques, les manifestations et les études et analyses ; pages Web consacrées aux conférences et aux processus préparatoires concernant les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Activités d'évaluation

- 10.17 En 2022, on a achevé l'évaluation d'un projet mené dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route » pour renforcer la capacité des pays en développement sans littoral de concevoir et d'appliquer des politiques qui favorisent la connectivité des transports à l'appui des objectifs de développement durable (« Strengthening the capacity of landlocked developing countries under the Belt and Road Initiative to design and implement policies that promote transport connectivity for the achievement of the Sustainable Development Goals ») ; les résultats de cette évaluation ont orienté le plan-programme pour 2024.
- 10.18 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, il ressort de la partie du rapport d'évaluation relative au sous-programme 2 que le Bureau doit intensifier sa collaboration stratégique avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les centres régionaux de formation, notamment en leur permettant de jouer un plus grand rôle pour améliorer la durabilité des interventions prioritaires en matière d'infrastructures de transport et de connectivité dans les pays en développement sans littoral. Le résultat 3 du sous-programme 2 prévu pour 2024 vise à renforcer la communication et les partenariats avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes nationales, notamment les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux. En outre, le Bureau continuera de resserrer la collaboration avec les commissions régionales et d'autres organisations régionales en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités.
- 10.19 Le Bureau prévoit de procéder en 2024 à une évaluation de l'efficacité de l'appui qu'il apporte au réseau de coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les pays les moins avancés.

Programme de travail

Sous-programme 1 Pays les moins avancés

Objectif

- 10.20 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques visant à éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés et à accélérer la transformation structurelle de leur économie, ainsi que de permettre à ces pays de sortir effectivement de la catégorie des pays les moins avancés.

Stratégie

- 10.21 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :
- a) apporter un soutien aux États Membres dans l'action intergouvernementale qu'ils mènent pour répondre aux priorités des pays les moins avancés, notamment en appuyant la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et des objectifs qui y sont associés, à savoir la création d'une université en ligne pour l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques dans l'optique de l'obtention d'un diplôme ou de l'accès à une formation de troisième cycle, d'un mécanisme de constitution de stocks alimentaires, d'un centre d'appui aux investissements, d'un mécanisme de renforcement de la résilience et d'un Mécanisme de soutien au reclassement durable ;
 - b) élaborer des études et des analyses sur les domaines prioritaires du Programme d'action de Doha et faciliter les échanges de connaissances et la transmission du savoir sur les facteurs essentiels à l'élimination de la pauvreté et à la transformation structurelle, notamment en prenant en compte les questions de genre ;
 - c) renforcer l'action menée pour sensibiliser au sort des pays les moins avancés et défendre leur cause, en partenariat avec les entités des Nations Unies, les parlements, la société civile, les médias, les universités et les fondations, dans les domaines prioritaires du Programme d'action de Doha ;
 - d) faire campagne pour que des ressources soient mobilisées dans les pays les moins avancés, en particulier des financements publics et privés, y compris des modes de financement innovants, aux fins du renforcement de la résilience ;
 - e) diriger l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement, organiser des ateliers et apporter un soutien technique pour la mise en place de mécanismes consultatifs avec les partenaires de développement et l'élaboration de stratégies de transition sans heurt, et faciliter la transmission du savoir entre les pays retirés de la liste et les pays en voie de l'être ;
 - f) suivre l'évolution des politiques sectorielles dans les processus intergouvernementaux des organisations internationales et régionales concernées ;
 - g) renforcer le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés par des réunions annuelles leur permettant d'échanger des données d'expérience et les meilleures pratiques en ce qui concerne l'intégration du Programme d'action de Doha et des objectifs de développement durable dans les processus de développement nationaux, ainsi que leur mise en œuvre et leur suivi.
- 10.22 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) les pays les moins avancés accélèrent la réalisation des objectifs de développement durable, des objectifs prioritaires du Programme d'action de Doha et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international ;
 - b) la transition des pays en voie de reclassement s'effectue sans heurts.

Exécution du programme en 2022

Les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés collaborent avec les partenaires pour améliorer la connectivité haut débit

- 10.23 Adopté en mars 2022, le Programme d'action de Doha contient un grand nombre de mesures regroupées en six domaines d'action prioritaires. Dans le cadre du sous-programme, on a prêté un appui aux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés au moyen d'une réunion tenue au Rwanda en juin 2022, qui a permis de communiquer des informations sur les services d'appui disponibles concernant l'exécution du Programme d'action de Doha et de faciliter

la transmission du savoir sur l'intégration de ce programme dans les plans de développement nationaux. En outre, le Bureau a organisé à l'intention de ces coordonnatrices et coordonnateurs des réunions virtuelles sur les aides proposées pour encourager les investissements et obtenir différentes solutions de financement susceptibles de faciliter l'exécution du Programme d'action de Doha.

- 10.24 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.2).

Tableau 10.2
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
Les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux participent à l'élaboration de rapports sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en donnant des informations sur les enseignements tirés, dont il est tenu compte dans les préparatifs des négociations du Programme d'action de Doha	Les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux participent à une réunion régionale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, y compris aux discussions sur les nouveaux problèmes qui se posent et la manière de les surmonter grâce à un nouveau programme d'action	Les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux collaborent avec les partenaires pour améliorer la connectivité haut débit Selon une enquête, il est fort probable que les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux aient recours aux services d'appui proposés pour intégrer le Programme d'action de Doha dans les plans de développement nationaux [probabilité moyenne de 8,3 sur une échelle allant de 0 (très peu probable) à 10 (très probable)]

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : des progrès plus rapides sur la voie du développement durable grâce à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 10.25 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que deux des pays les moins avancés intègrent le Programme d'action de Doha dans leurs plans de développement avec l'aide du système des Nations Unies, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 10 pays parmi les moins avancés. La cible n'a pas été atteinte car le Programme d'action a été adopté tardivement, en mars 2022 (au lieu de janvier 2021), à cause de la pandémie de COVID-19.
- 10.26 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.3).

Tableau 10.3
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Un rapport sur l'appui fourni par l'ONU aux pays les moins avancés, recommandant la rationalisation et la	Les organismes des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des pays les moins avancés se	Deux des pays les moins avancés intègrent le Programme d'action de Doha dans leurs plans de	Dix autres pays parmi les pays les moins avancés intègrent le nouveau programme d'action dans leurs plans de	Cinq autres pays parmi les pays les moins avancés intègrent le Programme d'action de Doha dans leurs

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
hiérarchisation de cet appui, est publié	mobilisent pour les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	développement avec l'aide du système des Nations Unies	développement avec l'aide du système des Nations Unies	plans de développement avec l'aide du système des Nations Unies

Résultat 2 : le secteur privé joue un rôle accru dans la lutte contre les vulnérabilités des pays les moins avancés

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 10.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire participer divers acteurs du secteur privé, par l'intermédiaire d'un groupe consultatif, aux préparatifs du Forum du secteur privé, qui se tiendra à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ; ces acteurs ont annoncé les engagements qui seront pris pendant la Conférence pour aider les pays les moins avancés grâce à des partenariats ciblés dans plusieurs domaines prioritaires, notamment les compétences numériques et la connectivité, le renforcement des capacités et l'accès des chefs de microentreprises à des financements, le tourisme durable et les infrastructures locales. Ce travail a permis d'atteindre la cible fixée.
- 10.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.4).

Tableau 10.4
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Les acteurs du secteur privé participent à certaines réunions	Les organismes de promotion de l'investissement renforcent les capacités pour ce qui est d'attirer et de faciliter les investissements étrangers directs	Des entités du secteur privé prennent part aux activités du groupe consultatif du secteur privé de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, participent au dialogue et annoncent les engagements qui seront pris pendant la Conférence aux fins de la mise en œuvre du programme d'action de Doha	Cinq partenariats liés aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de Doha sont noués lors du Forum du secteur privé dans des domaines tels que l'innovation et l'emploi productif et le travail décent	Cinq partenariats liés aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de Doha sont mis en place dans les pays les moins avancés, notamment pour améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises à une énergie durable et une connectivité haut débit, l'objectif étant de créer des emplois

Résultat 3 : amélioration de l’offre de l’enseignement supérieur dans les pays les moins avancés grâce à la création d’une université en ligne pour l’enseignement des sciences, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques

Projet de plan-programme pour 2024

10.29 Faciliter l’accès à l’enseignement supérieur peut contribuer à former une main-d’œuvre qualifiée, à dynamiser la croissance et à la rendre plus inclusive. En moyenne, en 2020, le taux d’inscription dans l’enseignement supérieur n’était que de 13 % pour les hommes et de 10 % pour les femmes dans les pays les moins avancés, contre respectivement 10 % et 6 % en 2010¹. Le sous-programme a facilité la négociation du Programme d’action de Doha, qui vise notamment à faire entreprendre des études de faisabilité pour déterminer s’il serait possible d’établir une université en ligne ou d’autres plateformes équivalentes pour l’enseignement des sciences, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques dans les pays les moins avancés.

Enseignements tirés et changements prévus

10.30 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut tirer parti des connaissances et des compétences d’autres organisations pour faciliter les démarches engagées pour créer une université en ligne qui réponde aux besoins propres aux pays les moins avancés. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s’adressera aux partenaires appropriés pour faire le point sur les initiatives existantes qui permettent d’accéder à un enseignement supérieur dans les domaines des sciences, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques et on élaborera un plan de mise en œuvre basé sur une étude de faisabilité pour fonder une université en ligne. On s’emploiera à créer un réseau virtuel d’établissements d’enseignement permettant d’échanger des données d’expérience sur l’élaboration de programmes d’études et de collaborer en ce sens, et à faire prévaloir les principes d’égalité et de représentation équilibrée des genres dans l’accès aux solutions d’apprentissage en ligne, et on permettra aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables d’y accéder gratuitement ou à moindre coût.

10.31 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.5).

Tableau 10.5
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	–	Les États Membres s’accordent pour faire figurer dans le Programme d’action de Doha un objectif consistant à entreprendre des études de faisabilité pour déterminer s’il serait possible d’établir une université en ligne ou d’autres plateformes équivalentes pour	Les États Membres examinent les options qu’ils ont pour créer une université en ligne afin de promouvoir l’enseignement des sciences, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques dans l’optique de l’obtention d’un diplôme ou de l’accès à une	Les États Membres approuvent une proposition visant à créer une université en ligne destinée aux étudiants des pays les moins avancés, en collaboration avec les organisations partenaires

¹ Institut de statistique de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture, Service de téléchargement de données en masse. Disponible à l’adresse suivante : <http://data.uis.unesco.org/> (consulté le 24 octobre 2022).

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		les pays les moins avancés	formation de troisième cycle	

Produits

10.32 On trouvera dans le tableau 10.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 10.6

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	7	7	7	3
1. Rapports devant être présentés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, notamment sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés	1	1	3	3
2. Documents de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	6	6	4	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	59	43	59	46
3. Séances de l'Assemblée générale	13	13	13	13
4. Séances du Conseil économique et social, notamment celles consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et au forum politique de haut niveau pour le développement durable	10	8	10	10
5. Réunions régionales d'examen sur le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés	–	–	–	2
6. Réunions ministérielles des pays les moins avancés et consultations connexes	5	5	5	5
7. Réunions de groupes spéciaux d'experts consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et aux thèmes prioritaires s'y rapportant	3	5	3	6
8. Réunions du Groupe des pays les moins avancés	10	10	10	10
9. Réunions de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	18	2	18	–
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	8	13
10. Ateliers à l'intention des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les pays les moins avancés et tables rondes sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés	6	6	6	10
11. Séminaires sur les partenariats pour les pays les moins avancés	2	2	2	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	14	14	14	16
12. Rapport sur l'état des pays les moins avancés	1	–	1	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
13. Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et les effets de synergie avec les objectifs de développement durable et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	–	–	–	1
14. Rapport sur les progrès accomplis par les pays les moins avancés en vue de leur retrait de la liste	1	1	1	1
15. Rapports sur la mise en œuvre de tels ou tels domaines du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, notamment la création d'une université en ligne pour l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques	4	4	4	5
16. Rapports sur des questions relatives aux pays les moins avancés	8	9	8	8

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils techniques au Groupe des 46 pays les moins avancés sur la mise en œuvre du Programme d'action de Doha ; réunion d'information à l'intention des États Membres sur les travaux du Bureau ; conseils et appui fonctionnel aux travaux de la Commission « Le large bande au service du développement durable » et mobilisation pour la prestation de services d'appui pour les pays les moins avancés, notamment par l'intermédiaire du Groupe consultatif interorganisations et la participation à des réunions de haut niveau, et l'amélioration des mesures visant à assurer une transition sans heurt.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports promotionnels relatifs à la campagne d'information mondiale en faveur du Programme d'action de Doha ; campagnes de communication sur les prochaines sorties du groupe des pays les moins avancés.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse et tribunes sur des questions intéressant les pays les moins avancés ; campagne d'information (dont des vidéos, des infographies et d'autres contenus destinés aux médias sociaux) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés.

Plateformes numériques et contenus multimédias : page Web consacrée à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

Objectif

- 10.33 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques et les capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral d'améliorer leur connectivité, l'objectif étant de favoriser leur développement durable, et de réduire les coûts de transaction commerciale qu'ils supportent, de resserrer leur coopération au niveau régional, d'accroître leur participation aux échanges sous-régionaux, régionaux et mondiaux, de renforcer leurs institutions et la protection sociale et environnementale et d'intensifier les changements structurels qui vont dans le sens du développement durable.

Stratégie

- 10.34 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :
- apporter un soutien aux États Membres dans l'action intergouvernementale qu'ils mènent pour répondre aux priorités des pays en développement sans littoral, conformément aux programmes et accords pertinents ;

- b) mener des études et des évaluations analytiques pour aider les pays en développement sans littoral à adopter des politiques propices à la concrétisation de leurs priorités de développement, et notamment recueillir des données factuelles en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ;
- c) diriger les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, organiser des manifestations et des activités de renforcement des capacités en amont de la Conférence et faciliter les échanges de connaissances et la transmission du savoir entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit dans les domaines prioritaires ;
- d) faire campagne pour mobiliser un appui international aux fins de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, des résultats escomptés y relatifs et de l'exécution du Programme d'action de Vienne et d'autres programmes pertinents ;
- e) coordonner, suivre et évaluer les progrès réalisés dans le cadre du Programme d'action de Vienne, y compris la bonne exécution du plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, et élaborer un nouveau plan de mise en œuvre des résultats escomptés de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

10.35 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) faire en sorte que la communauté internationale fournisse aux pays en développement sans littoral un appui accru visant à répondre à leurs besoins et aux difficultés résultant de leur enclavement ;
- b) faire en sorte que les pays en développement sans littoral adoptent et mettent en œuvre de nouvelles initiatives pour améliorer le transit et la connectivité et faciliter le commerce ;
- c) renforcer la capacité des pays en développement sans littoral de concevoir et de formuler des politiques favorisant la diversification économique, l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et régionales et la transformation structurelle de leur économie.

Exécution du programme en 2022

Les représentantes et représentants des pays en développement sans littoral jouent un rôle actif en matière de transit, de transports et de facilitation du commerce à des fins d'intégration dans le marché mondial

- 10.36 La pandémie de COVID-19 et les bouleversements dans le secteur de la logistique et les chaînes d'approvisionnement, notamment l'augmentation des coûts de transport et d'expédition et la multiplication des obstacles non tarifaires, tels que les contrôles supplémentaires aux frontières et les nouvelles exigences en matière de documentation, ont nui à la compétitivité des exportations et freiné le développement durable dans les pays en développement sans littoral. Dans le cadre du sous-programme, on a sensibilisé les fonctionnaires de ces pays et renforcé leurs capacités pour régler ces problèmes. On a en outre organisé la Conférence ministérielle sur les transports pour les pays en développement sans littoral, dont certaines séances ont permis de montrer à quel point il importe d'améliorer les transports et la connectivité numérique de ces pays pour faciliter le relèvement après la pandémie, d'exploiter les technologies numériques pour intensifier les transformations structurelles et l'intégration de ces pays dans le commerce mondial et de promouvoir la résilience et la durabilité des systèmes de transport.
- 10.37 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.7).

Tableau 10.7
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
–	La déclaration ministérielle adoptée lors de l'édition 2021 de la réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral traduit un intérêt pour le renforcement des capacités d'élaborer des politiques propres à promouvoir la connectivité des transports et le transit et à faciliter le commerce	Soixante et un fonctionnaires de pays en développement sans littoral et de pays de transit étudient activement les manières de promouvoir la connectivité des transports et le transit, en particulier la connectivité numérique, et de faciliter le commerce à des fins d'intégration dans le marché mondial

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : meilleure coordination de l'appui fourni par les Nations Unies aux pays en développement sans littoral

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 10.38 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise en œuvre de 10 initiatives figurant dans le plan d'action et axées sur le transit, les transports, la facilitation du commerce, l'énergie, le développement de l'informatique et des communications et la transformation structurelle de l'économie, et au recensement de plus d'une centaine de nouvelles initiatives dans un plan d'action élaboré par le Groupe consultatif interorganisations, ce qui a permis de faire mieux que la cible prévue, à savoir au moins cinq nouvelles initiatives mises en œuvre.
- 10.39 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.8).

Tableau 10.8
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Les États Membres prient le Secrétaire général d'élaborer un plan d'action visant à assurer la coordination de l'appui fourni par les Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Le plan d'action a été coordonné, établi et adopté la même année	Les États Membres ont mis en œuvre 10 mégaprojets dans le domaine des sources d'énergie renouvelables et 18 projets d'infrastructures de transport	Les États Membres ont mis en œuvre 10 nouvelles initiatives mentionnées dans le plan d'action, notamment dans les domaines du transit, des transports, de la facilitation du commerce, de l'énergie, du développement de l'informatique et des communications et de la transformation	Les États Membres mettent en œuvre huit nouvelles initiatives mentionnées dans le plan d'action, notamment dans les domaines du transit, des transports, de l'énergie, du développement de l'informatique et des communications et de la transformation structurelle de l'économie	Un plan d'action révisé et aligné sur le prochain programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral est élaboré et mis en œuvre à la suite de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		structurelle de l'économie		

Résultat 2 : renforcement des capacités des pays en développement sans littoral s'agissant de mener une action climatique et de se relever durablement de la pandémie de COVID-19

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 10.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la conduite d'études sur le transit et les transports et les systèmes de transport écologiquement viables et résilients et à tenue de manifestations thématiques et de séances connexes à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce qui a permis aux États Membres en développement sans littoral d'élaborer des priorités et des recommandations pour adopter des positions communes sur l'action climatique et le relèvement durable au lendemain la pandémie de COVID-19 en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ; la cible fixée a donc été atteinte.
- 10.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.9).

Tableau 10.9
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	L'Assemblée générale a adopté la résolution 76/217, dans laquelle elle a demandé la tenue d'une troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui procéderait à un examen d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne	Les États Membres ont préconisé de mettre en place des systèmes de transport qui soient durables et résistent aux effets des changements climatiques et de la pandémie de COVID-19, accélèrent la transition énergétique et permettent de mettre en œuvre des solutions de facilitation du commerce judicieuses sur le plan climatique (résolution 77/246 de l'Assemblée générale)	Les États Membres déterminent et arrêtent ensemble l'action à mener et les engagements à tenir au niveau régional pour aider les pays en développement sans littoral à mener une action climatique et à se relever durablement de la pandémie de COVID-19	Des mesures relatives au climat sont mises en œuvre pour créer des systèmes de transport résilients sur le plan climatique

Résultat 3 : accélération des progrès en matière de développement durable dans les pays en développement sans littoral

Projet de plan-programme pour 2024

10.42 En 2022, on a lancé les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral en organisant des manifestations et en établissant des rapports de fond sur des questions importantes pour le développement durable des pays en développement sans littoral (voir la résolution 76/217 de l'Assemblée générale). On a organisé une réunion du groupe d'experts sur le renforcement du rôle des investissements étrangers dans la transformation structurelle de l'économie de ces pays en développement sans littoral et on a établi des rapports sur le développement des énergies renouvelables, l'utilisation des investissements étrangers directs au service de la transformation structurelle et l'amélioration de la connectivité des transports dans ces pays. On a en outre contribué à ce que le Groupe des Amis des pays en développement sans littoral se reforme et reprenne ses activités pour que ces pays bénéficient d'une attention et d'un appui accrus.

Enseignements tirés et changements prévus

10.43 Les enseignements tirés sont les suivants : compte tenu des programmes d'action antérieurs, la meilleure manière d'exécuter le programme qui succédera au Programme d'action de Vienne est de mobiliser massivement les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux dans tous les domaines voulus, afin de mener une action de sensibilisation plus large et de faire naître des intérêts communs et une collaboration dans le cadre général du développement des pays en développement sans littoral. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la communication et les partenariats avec toutes les parties prenantes nationales, notamment les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les fonctionnaires des ministères concernés, afin de faire mieux connaître le Programme d'action de Vienne et le programme d'action qui lui succédera. Pour ce faire, on organisera des ateliers de formation, des réunions d'information régulières, des réunions thématiques et une campagne énergique de sensibilisation. On lancera ainsi une dynamique en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

10.44 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.10).

Tableau 10.10
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	–	Les pays en développement sans littoral sont invités à contribuer aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral au moyen de réunions, de manifestations et de rapports	Les pays en développement sans littoral déterminent des positions et priorités communes en ce qui concerne les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	Au moins deux pays en développement sans littoral prennent des mesures pour prendre en compte le nouveau programme d'action

Produits

10.45 On trouvera dans le tableau 10.11 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 10.11

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	9	15
1. Rapports établis à l'intention de l'Assemblée générale, notamment sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et du nouveau programme d'action en faveur de ces pays	1	1	1	1
2. Documents pour le comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	–	–	8	6
3. Documents de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	–	–	–	8
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	41	43	52	47
4. Séances de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	15	17	15	15
5. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social	2	2	2	2
6. Réunions ministérielles annuelles des pays en développement sans littoral, consultations sur les documents issus de ces réunions et autres réunions ministérielles	10	10	10	10
7. Réunions d'examen régionales sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	–	–	3	–
8. Réunions du comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	–	–	7	7
9. Réunions du Groupe des pays en développement sans littoral	12	12	14	12
10. Réunions de groupes d'experts sur des questions thématiques (transformation structurelle de l'économie, développement durable, mesures de facilitation du commerce, pandémie de COVID-19)	2	2	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	4	3	4
11. Projet relatif au renforcement des capacités d'analyse du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral	1	1	1	1
12. Projet sur le renforcement du rôle du secteur privé dans la facilitation du commerce et la transformation structurelle	1	1	1	1
13. Projet relatif au renforcement de la participation des pays en développement sans littoral aux cadres de coopération bilatéraux et régionaux pertinents et à leur adhésion aux conventions internationales, et à l'établissement de couloirs	1	2	–	1
14. Projet de coordination portant sur l'amélioration de la mise en œuvre du plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme	–	–	1	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	8	9	12
15. Table ronde sur le renforcement des capacités	1	1	1	2
16. Atelier destiné aux coordonnatrices et coordonnateurs nationaux pour les pays en développement sans littoral	1	1	1	2
17. Réunion-débat sur les meilleures pratiques et les solutions se rapportant aux besoins propres aux pays en développement sans littoral	1	1	1	1
18. Activités de formation sur la pandémie de COVID-19, l'énergie, l'informatique et les communications, les infrastructures, l'objectif de développement durable n° 14, les changements climatiques et la désertification	2	5	2	2
19. Réunions préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral consacrées à des domaines thématiques, notamment le transit, la facilitation du commerce, l'établissement de couloirs, la connectivité, les chaînes de valeur mondiales, les changements climatiques, l'eau, la désertification et la sécurité routière	–	–	4	3
20. Ateliers sur l'intégration du nouveau programme d'action et l'élaboration du plan d'action et du cadre de suivi	–	–	–	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	4	5
21. Questions thématiques et indicateurs se rapportant au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et au Programme 2030	2	2	2	2
22. Questions thématiques liées au développement des pays en développement sans littoral	2	2	2	2
23. Guide d'intégration du nouveau programme d'action	–	–	–	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils techniques au Groupe des pays en développement sans littoral ; réunions d'information sur les activités du Bureau à l'intention de 32 pays en développement sans littoral, de 34 pays de transit et de 28 partenaires de développement ; manifestations parallèles visant à promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.				
Bases de données et supports numériques : base de données contenant les indicateurs des pays en développement sans littoral pour les six domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports promotionnels et campagne mondiale de sensibilisation sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse sur des questions de développement intéressant les pays en développement sans littoral.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web relatives aux pays en développement sans littoral et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.				

Sous-programme 3 Petits États insulaires en développement

Objectif

- 10.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de stimuler le développement durable et la résilience économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement.

Stratégie

- 10.47 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :
- a) faire mieux connaître la situation particulière des petits États insulaires en développement au regard du développement durable en dialoguant avec les partenaires de développement, les institutions financières internationales et les acteurs du secteur privé ;
 - b) mobiliser des ressources en faveur des petits États insulaires en développement dans les domaines prioritaires, notamment en employant une stratégie de mobilisation ciblée et en mettant au point des mécanismes de mobilisation sur mesures ;
 - c) fournir un appui structuré dans le contexte du Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement en vue de faciliter la création de partenariats, en particulier entre ces États et les acteurs du secteur privé ;
 - d) renforcer la cohérence et la coordination aux niveaux national, régional et mondial, notamment en apportant un soutien plus structuré au réseau des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement et en améliorant la coordination entre les entités des Nations Unies qui appuient ces États ;
 - e) intégrer les mesures prises pour se relever de la pandémie de COVID-19 dans les travaux de mise en œuvre des Orientations de Samoa, notamment en préconisant que des ressources et un appui accrus soient consacrés à la lutte contre les effets de la pandémie, en renforçant la cohérence des services d'appui fournis aux niveaux national, régional et mondial et en facilitant les échanges de données d'expérience entre les petits États insulaires en développement ;
 - f) conduire les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.
- 10.48 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) les mesures de soutien international visant à permettre aux petits États insulaires en développement de mettre en œuvre les Orientations de Samoa et l'Accord de Paris et de répondre à d'autres priorités en matière de développement durable seront renforcées ;
 - b) les petits États insulaires en développement pourront accéder plus facilement aux financements ;
 - c) les petits États insulaires en développement seront davantage capables de concevoir, de formuler et de mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir le développement durable et à contribuer à atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international.

Exécution du programme en 2022

Progrès dans les modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices associés aux effets néfastes des changements climatiques, qui ont trait notamment aux moyens de remédier aux pertes et préjudices

- 10.49 Selon un rapport publié en 2020 par l'Organisation météorologique mondiale sur l'état des services climatiques et les systèmes d'alerte rapide et d'information sur les risques (*2020 State of Climate*

Services: Risk Information and Early Warning Systems), on estime que ces 50 dernières années, les petits États insulaires en développement ont perdu 153 milliards de dollars en raison des risques liés aux intempéries, au climat et à l'eau. Dans le contexte notamment de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, on a préconisé de mettre en place de nouvelles modalités de financement pour aider les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les petits États insulaires en développement, à faire face aux pertes et aux préjudices subis. On a par exemple prêté un appui technique et organisationnel aux petits États insulaires en développement dans le cadre des dialogues de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui ont guidé les négociations des vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, tenues respectivement en 2021 et 2022, et réuni les dirigeants de ces États, les partenaires de développement et les institutions financières internationales pour obtenir, à ces sessions de la Conférence des Parties, des résultats concernant les pertes et les préjudices.

10.50 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.12).

Tableau 10.12
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
–	À sa vingt-sixième session, la Conférence des Parties a décidé que le Réseau de Santiago serait doté de fonds lui permettant de soutenir l'assistance technique à la mise en œuvre d'approches pertinentes visant à éviter les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, à les réduire au minimum et à y remédier dans les pays en développement et de créer le Dialogue de Glasgow, dont l'objectif est de permettre aux États parties, aux organisations concernées et aux autres acteurs intéressés d'examiner les modalités de financement des activités visant à éviter les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, à les réduire au minimum et à y remédier	À sa vingt-septième session, la Conférence des Parties a décidé d'établir de nouvelles modalités de financement pour aider les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques à faire face aux pertes et préjudices, notamment à remédier à ces pertes et préjudices en leur apportant des ressources nouvelles et additionnelles et en les aidant à en mobiliser, étant entendu que ces nouvelles modalités compléteront et prendront en compte les sources, les fonds, les processus et les initiatives relevant ou non de la Convention-cadre et de l'Accord de Paris. Elle a en outre défini les dispositions institutionnelles pour mettre en place le Réseau de Santiago

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : amélioration de l'accès au financement pour les petits États insulaires en développement grâce au renforcement et à l'élaboration de mécanismes d'intervention

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

10.51 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a facilité les travaux du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement et la communication avec les parties prenantes, notamment les partenaires de développement et les institutions financières internationales, mais n'a pas permis d'atteindre la cible

fixée, à savoir consolider les mesures internationales destinées à aider les petits États insulaires en développement à mieux résister aux chocs extrêmes et à renforcer durablement leur résilience économique, sociale et environnementale. La cible n'a pas été atteinte en raison du délai accordé au Groupe de haut niveau pour achever ses travaux, fixé au 30 juin 2023.

- 10.52 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.13).

**Tableau 10.13
Mesure des résultats**

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
L'Assemblée générale a adopté la résolution 75/215 , dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de formuler des recommandations au sujet de l'élaboration potentielle d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement, y compris la mise au point définitive et l'utilisation potentielles de l'indice	L'Assemblée générale a adopté la résolution 76/203 , dans laquelle elle a salué les recommandations du Secrétaire général sur l'élaboration, la mise au point et l'utilisation éventuelles d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement et sur la coordination des travaux y relatifs au sein du système des Nations Unies	L'Assemblée générale a adopté la résolution 77/156 , dans laquelle elle a salué les progrès accomplis par le Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement	L'indice de vulnérabilité multidimensionnelle, qui peut servir à orienter la prestation d'un financement ciblé du développement, est mieux connu et est davantage considéré comme nécessaire	La quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra en 2024, débouche notamment sur un indice de vulnérabilité multidimensionnelle approuvé au niveau international et qui peut être utilisé pour renforcer les mesures de soutien aux petits États insulaires en développement

Résultat 2 : exploitation des données en vue de la création d'un nouveau cadre mondial pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 10.53 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé les petits États insulaires en développement à mieux rendre compte de la mise en œuvre des Orientations de Samoa à l'aide d'un cadre de suivi et de communication de l'information, qui leur a permis de mieux évaluer les progrès accomplis et les failles et de mieux réagir en conséquence ; la cible fixée a donc été atteinte.
- 10.54 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.14).

Tableau 10.14
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
L'Assemblée générale a adopté la résolution 75/215, dans laquelle elle a demandé que des mesures importantes soient prises immédiatement pour faciliter les moyens mis en œuvre par les petits États insulaires en développement pour lutter contre la COVID-19, tout en préservant leurs acquis et leurs engagements en matière de développement durable, et pour renforcer leur résilience face aux changements climatiques conformément aux Orientations de Samoa et à la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations	L'Assemblée générale a adopté la résolution 76/203, dans laquelle elle a demandé que soit convoquée, en 2024, une quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui visera à évaluer la capacité de ces derniers à réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable	Les petits États insulaires en développement ont mieux rendu compte de la mise en œuvre des Orientations de Samoa en utilisant un cadre de suivi et de communication de l'information, qui leur a permis de mieux évaluer les progrès accomplis et les failles et de mieux réagir en conséquence	Les petits États insulaires en développement exploitent des données et des analyses récentes concernant les vulnérabilités pour déterminer quelles mesures et quels engagements doivent être pris à l'échelle mondiale pour mettre en œuvre le Programme 2030	Les petits États insulaires en développement élaborent des mesures recommandées fondées sur des données probantes et une série de produits concrets à partir des données et des analyses du cadre de suivi et de communication de l'information, qui figureront dans le nouveau programme d'action et le nouveau programme en faveur des petits États insulaires en développement

Résultat 3 : consolidation des partenariats avec le secteur privé pour accroître la résilience des petits États insulaires en développement

Projet de plan-programme pour 2024

- 10.55 Les solutions et les partenariats novateurs avec le secteur privé peuvent contribuer à accroître la résilience face aux chocs économiques, environnementaux et sociaux auxquels les petits États insulaires en développement sont souvent les plus exposés. Par exemple, aux Maldives, le Partenariat pour l'énergie solaire flottante a permis d'accroître les avantages économiques tirés de l'utilisation durable des ressources marines et contribué à développer des sources d'énergie renouvelable plus sûres et plus abordables. Dans le cadre du sous-programme, on a créé le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement, qui permet à ces États et à des entités du secteur privé d'échanger les meilleures pratiques et des enseignements en ce qui concerne la création de partenariats avec le secteur privé. Le Réseau facilite la collaboration entre les petits États insulaires en développement et les organisations régionales du secteur privé en vue de renforcer les alliances commerciales interrégionales, et encourage les entreprises internationales à considérer ces États comme des débouchés potentiels et inversement.

Enseignements tirés et changements prévus

- 10.56 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut mettre à profit les travaux déjà effectués par les membres du Réseau et en tenir régulièrement compte dans les activités de celui-ci et dans les relations avec les membres, notamment au moyen de discussions et de manifestations. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on concevra et on appliquera une stratégie de communication visant à intensifier la collaboration et les échanges de connaissances au sein du Réseau, afin d’instaurer une communication multidirectionnelle et de bâtir une communauté et pour que le secteur privé joue un plus grand rôle dans le renforcement de la résilience des petits États insulaires en développement. On tâchera en outre de rendre les informations sur les modalités de participation plus accessibles et plus compréhensibles pour les entreprises et les investisseurs.
- 10.57 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.15).

Tableau 10.15
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Le secteur privé a davantage participé au forum virtuel du Réseau d’affaires mondial des petits États insulaires en développement axé sur l’utilisation des partenariats au service du développement à long terme de l’énergie marine dans les petits États insulaires en développement	Le secteur privé a davantage participé au forum du Réseau d’affaires mondial des petits États insulaires en développement, tenu en avril 2022, et un partenariat a été créé pour mettre en adéquation l’offre et la demande de poisson et prévenir la surpêche et le gaspillage grâce aux mégadonnées, ce qui contribue à la réalisation de l’objectif de développement durable n° 14	Cinq partenariats entre les petits États insulaires en développement et le secteur privé sont mis en place dans des domaines prioritaires et lancés à l’occasion du forum 2024 du Réseau d’affaires mondial des petits États insulaires en développement	Les partenariats entre les petits États insulaires en développement et le secteur privé utilisent un dispositif renforcé de mobilisation du secteur privé, arrêté dans le cadre du nouveau programme d’action et du programme en faveur des petits États insulaires en développement, afin d’obtenir un maximum de résultats et d’harmoniser les initiatives dans les domaines prioritaires et de limiter les freins à la mise en œuvre pour ces États à l’aide d’une stratégie de mobilisation du secteur privé simplifiée, solide et cohérente

Produits

- 10.58 On trouvera dans le tableau 10.16 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 10.16

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	14	17	14
1. Séances de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	3	6	3	6
2. Réunions et consultations du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social	2	2	2	2
3. Réunions d'examen de la mise en œuvre des Orientations de Samoa	–	–	8	–
4. Réunions du groupe des petits États insulaires en développement	2	3	2	3
5. Réunions du groupe d'experts sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement	2	3	2	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	–	1	1
6. Projet visant à renforcer la capacité des petits États insulaires en développement d'attirer des financements du secteur privé à l'appui de l'action climatique	1	–	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	13	15	16
7. Séminaires sur l'appui prêté par les partenaires de développement aux petits États insulaires en développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre des Orientations de Samoa	2	2	2	2
8. Séminaires ou manifestations de soutien à l'Alliance des petits États insulaires en matière de mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme 2030	2	3	2	4
9. Séminaires sur la coordination des efforts visant à assurer la mise en œuvre et le suivi des Orientations de Samoa et du Programme 2030, avec les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux	4	3	4	3
10. Séminaires sur le renforcement de la collaboration par des initiatives et activités menées conjointement par le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, y compris les organisations intergouvernementales régionales dont les petits États insulaires en développement sont membres	3	3	3	3
11. Séminaires sur la participation du secteur privé à la mise en œuvre des Orientations de Samoa	2	1	2	2
12. Séminaires sur l'accès des petits États insulaires en développement au financement des objectifs de développement liés aux changements climatiques	2	1	2	2
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
13. Sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement	1	1	1	1

Chapitre 10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	8	10	10
14. Sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa	2	1	2	2
15. Sur l'appui international fourni aux petits États insulaires en développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre des Orientations de Samoa	2	2	2	2
16. Sur les questions relatives au financement, à la mise en œuvre et au suivi des Orientations de Samoa et du Programme 2030	2	2	2	2
17. Sur les questions relatives à la mise en œuvre du Programme 2030 dans les petits États insulaires en développement	2	1	2	2
18. Sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : séances d'information sur les activités du Bureau à l'intention de 38 États Membres ; sensibilisation des instances appropriées à la situation particulière des petits États insulaires en développement en matière de réalisation du développement durable.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations sur des questions de fond visant à apporter un appui à 38 petits États insulaires en développement ; campagnes sur des questions relatives aux petits États insulaires en développement et au développement durable.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et interventions médiatiques sur des questions intéressant les petits États insulaires en développement, notamment les mécanismes et activités pertinents de l'ONU.

Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web présentant notamment les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

10.59 On trouvera dans les tableaux 10.17 à 10.19 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 10.17

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	5 902,0	6 708,8	–	–	789,2	789,2	11,8	7 498,0	
Autres dépenses de personnel	291,7	860,8	–	–	(172,7)	(172,7)	(20,1)	688,1	
Dépenses de représentation	–	0,5	–	–	2,0	2,0	400,0	2,5	
Consultants	40,5	160,2	(86,8)	5,0	65,3	(16,5)	(10,3)	143,7	
Experts	233,6	354,9	–	–	141,5	141,5	39,9	496,4	
Voyages du personnel	207,6	282,7	(45,4)	–	197,0	151,6	53,6	434,3	
Services contractuels	139,8	192,3	–	20,0	31,0	51,0	26,5	243,3	
Frais généraux de fonctionnement	33,2	43,3	–	–	(17,0)	(17,0)	(39,3)	26,3	
Fournitures et accessoires	2,2	12,3	–	15,0	–	15,0	122,0	27,3	
Mobilier et matériel	30,0	18,0	–	–	–	–	–	18,0	
Aménagement des locaux	2,1	–	–	–	–	–	–	–	
Total	6 882,7	8 633,8	(132,2)	40,0	1 036,3	944,1	10,9	9 577,9	

Tableau 10.18

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	33	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 2 P-2, 6 G(AC)
Création	8	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) relevant du sous-programme 1 ; 1 P-4 relevant du sous-programme 2 et 1 P-4 relevant du sous-programme 3 ; 1 G(AC) relevant de la composante Direction exécutive et administration
Effectif proposé pour 2024	41	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 3 P-2, 1 G(1°C), 7 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 10.19
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	–	–	1
P-5	8	–	–	1	1	9
P-4	8	–	–	3	3	11
P-3	6	–	–	1	1	7
P-2/1	2	–	–	1	1	3
Total partiel	27	–	–	6	6	33
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	–	–	–	1	1	1
G(AC)	6	–	–	1	1	7
Total partiel	6	–	–	2	2	8
Total	33	–	–	8	8	41

10.60 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 10.20 à 10.22 et dans la figure 10.I.

10.61 Comme le montrent les tableaux 10.20 1) et 10.22, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 9 577 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 944 100 dollars (10,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle des ajustements techniques, des nouveaux mandats et des mandats élargis, et d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 10.20
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements						Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Direction exécutive et administration	1 255,6	1 681,0	–	–	130,8	130,8	7,8	1 811,8	
B. Programme de travail									
1. Pays les moins avancés	3 806,4	3 936,5	–	–	509,2	509,2	12,9	4 445,7	

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
2. Pays en développement sans littoral	996,5	1 697,5	(115,2)	25,0	201,6	111,4	6,6	1 808,9	
3. Petits États insulaires en développement	824,2	1 318,8	(17,0)	15,0	194,7	192,7	14,6	1 511,5	
Total partiel (B)	5 627,1	6 952,8	(132,2)	40,0	905,5	813,3	11,7	7 766,1	
Total partiel (1)	6 882,7	8 633,8	(132,2)	40,0	1 036,3	944,1	10,9	9 577,9	

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements		Pourcentage	2024 (prévisions)
B. Programme de travail						
1. Pays les moins avancés	1 217,0	3 740,2		(1 896,7)	(50,7)	1 843,5
2. Pays en développement sans littoral	193,4	711,0		80,5	11,3	791,5
3. Petits États insulaires en développement	478,7	479,6		(36,1)	(7,5)	443,5
Total partiel (B)	1 889,1	4 930,8		(1 852,3)	(37,6)	3 078,5
Total partiel (2)	1 889,1	4 930,8		(1 852,3)	(37,6)	3 078,5
Total	8 771,8	13 564,6		(908,2)	(6,7)	12 656,4

Tableau 10.21

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

Budget ordinaire

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements				Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Direction exécutive et administration	7	–	–	1	1	8	
B. Programme de travail							
1. Pays les moins avancés	17	–	–	5	5	22	
2. Pays en développement sans littoral	5	–	–	1	1	6	
3. Petits États insulaires en développement	4	–	–	1	1	5	
Total partiel (B)	26	–	–	7	7	33	
Total	33	–	–	8	8	41	

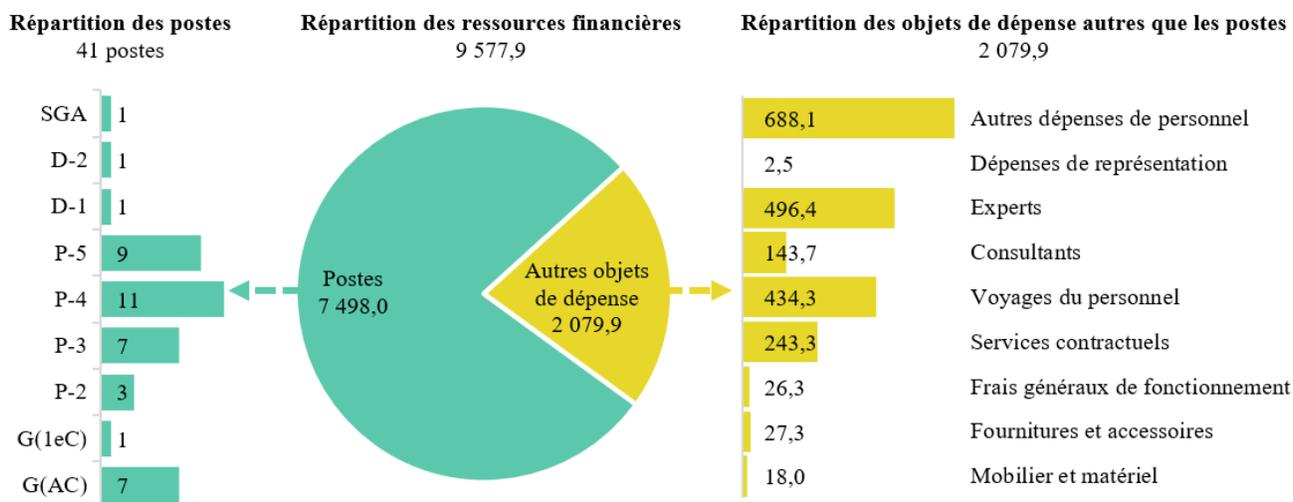
Tableau 10.22
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	5 902,0	6 708,8	–	–	789,2	789,2	11,8	7 498,0	
Autres objets de dépense	980,7	1 925,0	(132,2)	40,0	247,1	154,9	8,0	2 079,9	
Total	6 882,7	8 633,8	(132,2)	40,0	1 036,3	944,1	10,9	9 577,9	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		27	–	–	6	6	22,2	33	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	2	2	33,3	8	
Total		33	–	–	8	8	24,2	41	

Figure 10.I
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

10.62 Comme le montre le tableau 10.17, les changements entraînent une diminution de 132 200 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral).** La diminution de 115 200 dollars tient au non-renouvellement de crédits qui visaient à faciliter l'exécution de mandats nouveaux ou élargis approuvés pour 2023 conformément à la résolution 77/246 de l'Assemblée générale sur le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ;
- b) **Sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement).** La diminution de 17 000 dollars tient au non-renouvellement de crédits qui visaient à faciliter l'exécution de mandats nouveaux ou élargis approuvés pour 2023 conformément à la résolution 77/245 de l'Assemblée générale sur le suivi et l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Nouveaux mandats et mandats élargis

10.63 Comme le montre le tableau 10.17, les changements entraînent une augmentation de 40 000 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral).** L'augmentation de 25 000 dollars tient à l'ouverture de crédits destinés à faciliter l'exécution de mandats nouveaux ou élargis conformément à la résolution 77/246 de l'Assemblée générale sur le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ;
- b) **Sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement).** L'augmentation de 15 000 dollars tient à l'ouverture de crédits destinés à faciliter l'exécution de mandats nouveaux ou élargis conformément à la résolution 77/245 de l'Assemblée générale sur le suivi et l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Autres changements

10.64 Comme le montre le tableau 10.17, l'effet net des changements proposés est une augmentation nette de 1 036 300 dollars. Ces changements se répartissent comme suit :

- a) **Direction exécutive et administration.** L'augmentation de 130 800 dollars est imputable à l'effet combiné des facteurs suivants :
 - i) Une augmentation des besoins au titre des postes (49 800 dollars), qui tient à la création d'un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à laquelle il est proposé de procéder (voir l'annexe III pour de plus amples informations) ;
 - ii) Une augmentation des ressources requises à des fins autres que le financement des postes (81 000 dollars), lesquelles seront principalement utilisées pour financer les voyages de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante et d'autres haut(e)s responsables sur les lieux d'un plus grand nombre de réunions traitant de questions relatives aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement (110 000 dollars), ainsi que pour couvrir les dépenses de représentation engagées par des représentant(e)s d'États Membres et des expert(e)s dans le cadre de leurs fonctions officielles (2 000 dollars) ; cette augmentation sera en partie compensée par une baisse des ressources nécessaires au titre des services contractuels (services d'impression externe moins sollicités, le Bureau leur préférant les publications en ligne) (14 000 dollars), ainsi qu'au titre des frais généraux de fonctionnement (diminution des dépenses de communication en raison de la mise hors service prévue de la majorité des

téléphones de bureau et de la baisse attendue des frais de communication longue distance grâce à une utilisation accrue des moyens de communication virtuels) (17 000 dollars).

- b) **Sous-programme 1 (Pays les moins avancés).** L'augmentation de 509 200 dollars est imputable à l'effet combiné des facteurs suivants :
- i) Une augmentation des besoins au titre des postes (500 000 dollars), qui tient à la création de 5 postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 agent(e) des services généraux (1^{re} classe)] à laquelle il est proposé de procéder (voir l'annexe III pour de plus amples informations) ;
 - ii) Une augmentation des ressources requises à des fins autres que le financement des postes (9 200 dollars), lesquelles seront utilisées pour financer : les services d'experts, dans le cadre des réunions des coordonnateurs et coordonnatrices nationaux des pays les moins avancés concernant la suite qui sera donnée à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et l'intégration du Programme d'action de Doha dans les plans nationaux de développement durable (30 500 dollars) ; les services de consultants chargés de préparer un document de base concernant le rapport sur la mise en œuvre d'un dispositif visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés (35 300 dollars) ; les déplacements du personnel chargé d'apporter un soutien fonctionnel aux réunions des coordonnateurs et coordonnatrices nationaux des pays les moins avancés et de mener diverses activités de sensibilisation (80 000 dollars) ; des services contractuels destinés à développer davantage les capacités du Bureau en matière de journalisme de données et à fournir une approche plus analytique des opérations de sensibilisation, qui soit centrée sur la réalisation d'analyses statistiques concernant la mise en œuvre du Programme d'action de Doha dans les pays les moins avancés (40 000 dollars). Ces besoins supplémentaires sont en partie compensés par une réduction des ressources nécessaires au titre des autres dépenses de personnel, en raison de la création de deux postes de classe P-2 et d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe) (142 700 dollars) et du fait que le Bureau deviendra moins dépendant des services d'assistance temporaire une fois terminée la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en 2023 (30 000 dollars) ; ainsi que par une diminution des ressources nécessaires au titre des voyages du personnel, le Bureau prévoyant d'assister à distance à la réunion du Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés (3 900 dollars).
- c) **Sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral).** L'augmentation de 201 600 dollars est imputable à l'effet combiné des facteurs suivants :
- i) Une augmentation des besoins au titre des postes (119 700 dollars), qui tient à la création d'un poste d'économiste (P-4) à laquelle il est proposé de procéder (voir l'annexe III pour de plus amples informations) ;
 - ii) Une augmentation des ressources requises à des fins autres que le financement des postes (81 900 dollars), lesquelles seront principalement utilisées pour financer : les services d'experts à l'appui de la participation de représentantes et représentants gouvernementaux à des ateliers de renforcement des capacités sur l'intégration du nouveau programme d'action dans les plans nationaux de développement durable (31 000 dollars) ; les services de consultants chargés de préparer un guide technique sur les priorités des pays en développement sans littoral et sur l'intégration du nouveau programme d'action dans les plans nationaux de développement durable et sa mise en œuvre (10 000 dollars) ; les voyages entrepris par le personnel en vue de soutenir les ateliers de renforcement des capacités et d'élaborer la feuille de route du nouveau programme d'action et d'en débattre (10 900 dollars) ; des services contractuels, un vacataire devant être engagé pour développer un outil en ligne de suivi des coûts de transport et de commerce qui sera utilisé pour surveiller les coûts de transport et de commerce des pays en développement sans littoral (30 000 dollars).

- d) **Sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement).** L'augmentation de 194 700 dollars est imputable à l'effet combiné des facteurs suivants :
- i) Une augmentation des besoins au titre des postes (119 700 dollars), qui tient à la création d'un poste d'économiste (P-4) à laquelle il est proposé de procéder (voir l'annexe III pour de plus amples informations) ;
 - ii) Une augmentation des ressources requises à des fins autres que le financement des postes (75 000 dollars), qui seront utilisées pour financer : les services d'experts, lesquels se réuniront pour débattre de questions sectorielles et réfléchir à l'élaboration d'une feuille de route concernant la mise en œuvre du programme d'action sur les petits États insulaires en développement (80 000 dollars), et les voyages connexes du personnel chargé d'appuyer la tenue des réunions (20 000 dollars) ; les services de consultants chargés de préparer un rapport sur les questions thématiques et sectorielles relatives à la mise en œuvre du programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement (20 000 dollars), augmentation qui devrait être compensée en partie par une réduction des frais au titre des voyages du personnel, les responsables du sous-programme n'ayant plus besoin d'assister aux réunions régionales et interrégionales de préparation de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (bien que des ressources soient nécessaires pour les réunions supplémentaires du groupe d'experts prévues en 2024) (20 000 dollars), ainsi qu'au titre des services contractuels, en raison de la baisse des ressources demandées dans le cadre du sous-programme pour la mise à jour du portail relatif à l'exécution du nouveau programme d'action sur les petits États insulaires en développement (25 000 dollars).

Ressources extrabudgétaires

- 10.65 Comme le montre le tableau 10.20 2), le Bureau devrait recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2024, les ressources extrabudgétaires, dont le montant est estimé à 3 078 500 dollars, seront utilisées essentiellement pour financer le suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et de la quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. La diminution prévue de 1 852 300 dollars par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023 tient principalement à l'achèvement de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
- 10.66 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau de la Haute-Représentante, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Direction exécutive et administration

- 10.67 La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante assure la direction et la supervision d'ensemble des activités du Bureau, telles qu'elles découlent des mandats qui ont été confiés à celui-ci et du programme de travail qui a été approuvé. Elle tient des consultations de haut niveau avec les États Membres, les entités des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et régionales, le secteur privé, les groupes de la société civile et les milieux universitaires et apporte son concours aux examens que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale consacrent aux progrès de l'exécution des programmes d'action intéressant les trois groupes de pays et de la mise en œuvre du Programme 2030 en ce qu'il a trait à ces pays.
- 10.68 Le Bureau de la Haute-Représentante conseille la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante sur les questions relatives aux politiques et à la gestion ; centralise les informations relatives aux travaux du Bureau sous tous leurs aspects et veille à ce qu'elles soient diffusées en interne et relayées à l'extérieur selon qu'il est utile ; consulte les départements, bureaux, fonds et

programmes, ainsi que des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, sur des questions d'intérêt commun, négocie avec eux et coordonne son action avec eux. Il a à sa tête un(e) directeur(trice) (D-2), qui est l'adjoint(e) et relève de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Representante.

- 10.69 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019, il a entamé avec le personnel un dialogue sur la durabilité environnementale sur le lieu de travail, dans le cadre notamment de la mise en œuvre d'un guide interne intitulé « Things to Know, Things to Do – Reducing Environmental Impacts in the Workplace » (À savoir et à faire : comment réduire les impacts environnementaux au travail). Parallèlement, une stratégie annuelle de durabilité environnementale a été adoptée afin d'évaluer les progrès accomplis et de garantir le respect des engagements pris durant l'année suivante. Afin d'assurer la continuité des échanges avec le personnel sur la question de la durabilité, un dialogue sur la stratégie de durabilité environnementale du Bureau pour 2023 a été organisé le 13 décembre 2022. Une nouvelle enquête sur les actions menées au quotidien à des fins de durabilité sera menée auprès du personnel au cours du premier semestre de 2023, et un dialogue sera organisé au sujet des enseignements tirés des pratiques durables utilisées lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, lesquels seront ensuite appliqués aux conférences sur les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devant se tenir en 2024.
- 10.70 On trouvera dans le tableau 10.23 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau est déterminé à continuer de s'améliorer en planifiant suffisamment à l'avance les déplacements. Le personnel du Bureau a entrepris davantage de voyages internationaux en 2022, à l'occasion des grandes réunions préparatoires de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et des réunions de groupes d'experts consacrées au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et aux Orientations de Samoa. Le recul constaté dans le respect des délais est principalement dû à des retards dans les nominations et dans l'établissement des dossiers nécessaires à l'approbation des voyages, y compris de nouveaux documents requis à cause de la pandémie, ainsi qu'à des retards dans la réception des programmes et documents d'information relatifs aux manifestations auxquelles le Bureau est invité, une variable sur laquelle ce dernier n'a pas vraiment de contrôle.
- 10.71 À l'avenir, le Bureau continuera de sensibiliser les membres du personnel, y compris le personnel d'encadrement, à l'importance de respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, notamment en établissant des plans de voyage trimestriels et en assurant le suivi de la procédure. En ce qui concerne les partenaires, le Bureau collaborera avec les organisateurs des réunions et avec les participants dont il finance le voyage de sorte que les documents nécessaires soient soumis plus tôt. Il continuera également de coopérer étroitement avec le Service administratif pour simplifier les règles relatives aux pièces à produire pour la délivrance des autorisations de voyage, sans pour autant déroger aux textes administratifs régissant les voyages officiels.

Tableau 10.23
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	85	86	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	84	47	46	100	100

Titre IV Coopération internationale pour le développement

10.72 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 811 800 dollars et font apparaître une augmentation nette de 130 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 10.64 a) des explications sur l'augmentation qui est proposée. Des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées sont présentés dans le tableau 10.24 et la figure 10.II.

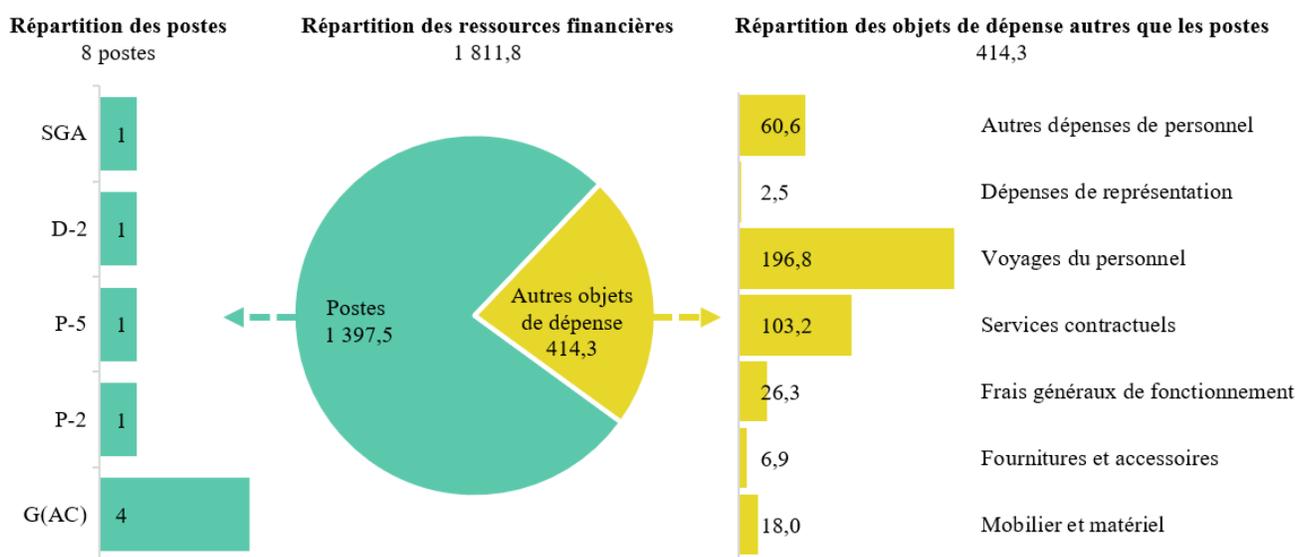
Tableau 10.24
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	996,5	1 347,7	–	–	49,8	49,8	3,7	1 397,5
Autres objets de dépense	259,1	333,3	–	–	81,0	81,0	24,3	414,3
Total	1 255,6	1 681,0	–	–	130,8	130,8	7,8	1 811,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	1	1	33,3	4
Total		7	–	–	1	1	14,3	8

Figure 10.II
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Programme de travail

Sous-programme 1 Pays les moins avancés

10.73 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 4 445 700 dollars et font apparaître une augmentation nette de 509 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 10.64 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 10.25 et la figure 10.III.

Tableau 10.25

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

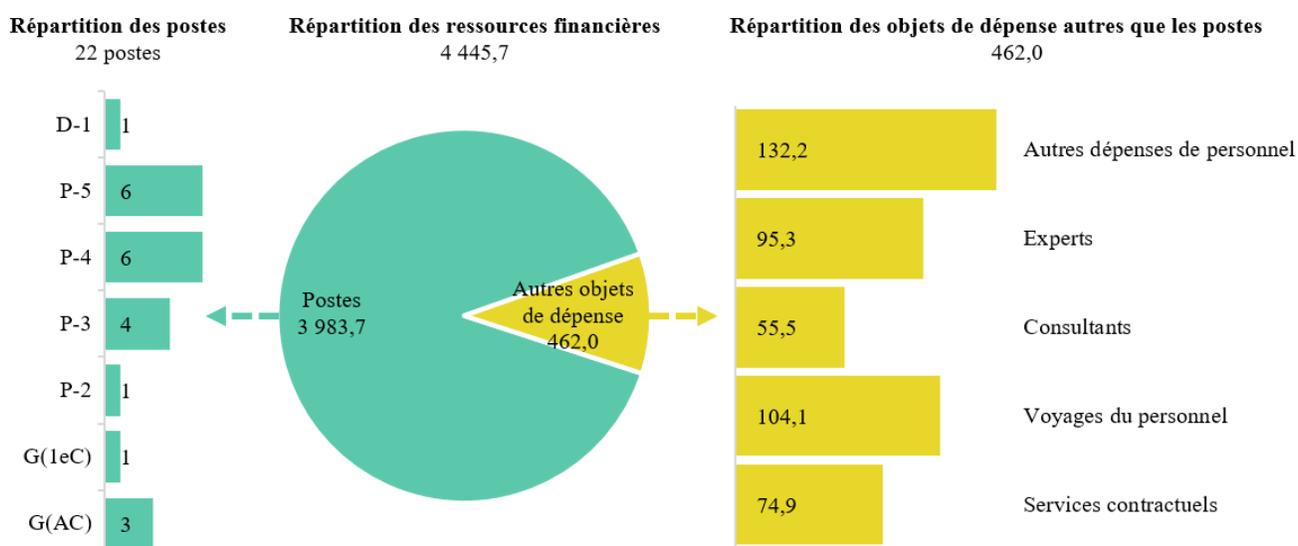
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 399,0	3 483,7	–	–	500,0	500,0	14,4	3 983,7
Autres objets de dépense	407,4	452,8	–	–	9,2	9,2	2,0	462,0
Total	3 806,4	3 936,5	–	–	509,2	509,2	12,9	4 445,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	4	4	28,6	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	1	1	33,3	4
Total		17	–	–	5	5	29,4	22

Figure 10.III

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

10.74 Les ressources extrabudgétaires pour ce sous-programme, qui sont estimées à 1 843 500 dollars, permettraient à des représentantes et représentants des pays les moins avancés de participer aux réunions relatives à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha. La diminution prévue de 1 896 700 dollars tient principalement à l'achèvement de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

**Sous-programme 2
Pays en développement sans littoral**

10.75 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 808 900 dollars et font apparaître une augmentation nette de 111 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 10.62 a), 10.63 a) et 10.64 c) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 10.26 et la figure 10.IV.

Tableau 10.26

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

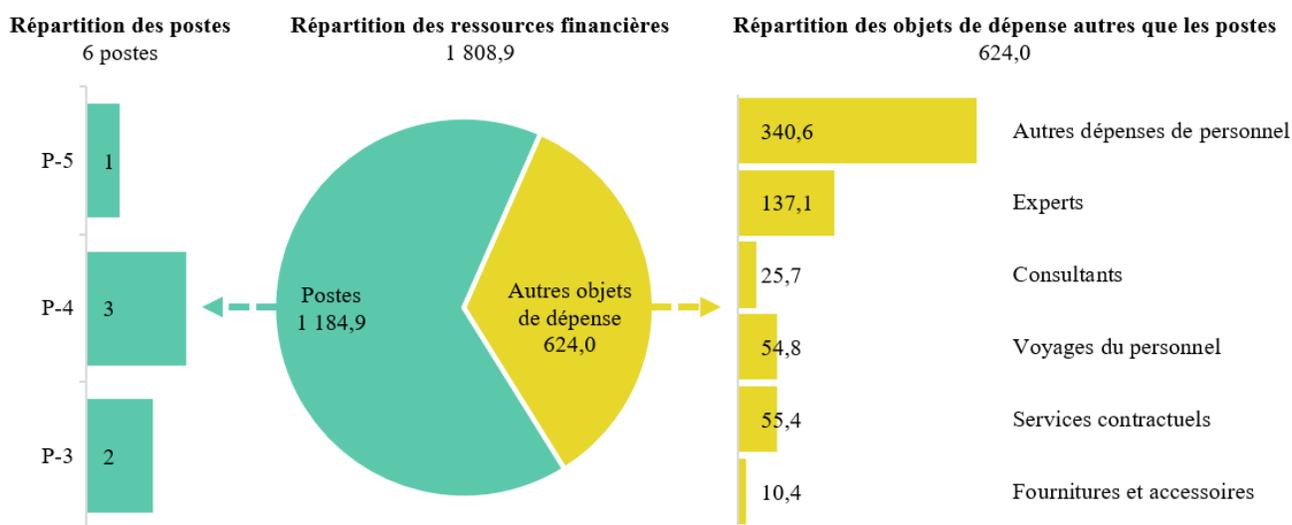
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	863,6	1 065,2	–	–	119,7	11,2	1 184,9	
Autres objets de dépense	132,9	632,3	(115,2)	25,0	81,9	(1,3)	624,0	
Total	996,5	1 697,5	(115,2)	25,0	201,6	11,4	1 808,9	

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	1	1	20,0	6	
Total		5	–	–	1	1	20,0	6	

Figure 10.IV

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

10.76 Les ressources extrabudgétaires pour ce sous-programme, qui sont estimées à 791 500 dollars, permettraient à des représentantes et représentants des pays en développement sans littoral et à des membres du personnel de participer aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. L'augmentation de 80 500 dollars qui est proposée tient essentiellement aux préparatifs de la Conférence.

**Sous-programme 3
Petits États insulaires en développement**

10.77 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 511 500 dollars et font apparaître une augmentation nette de 192 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 10.62 b), 10.63 b) et 10.64 d) des explications sur l'augmentation qui est proposée. Des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées sont présentés dans le tableau 10.27 et la figure 10.V.

Tableau 10.27

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

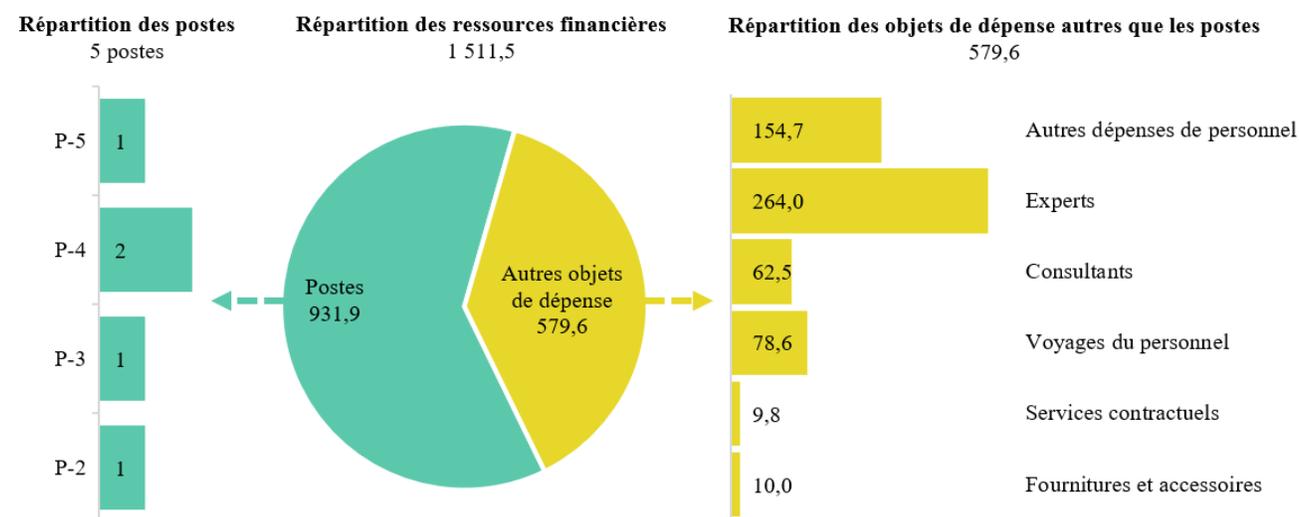
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	642,9	812,2	–	–	119,7	119,7	14,7	931,9
Autres objets de dépense	181,3	506,6	(17,0)	15,0	75,0	73,0	14,4	579,6
Total	824,2	1 318,8	(17,0)	15,0	194,7	192,7	14,6	1 511,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	1	1	25,0	5
Total		4	–	–	1	1	25,0	5

Figure 10.V

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

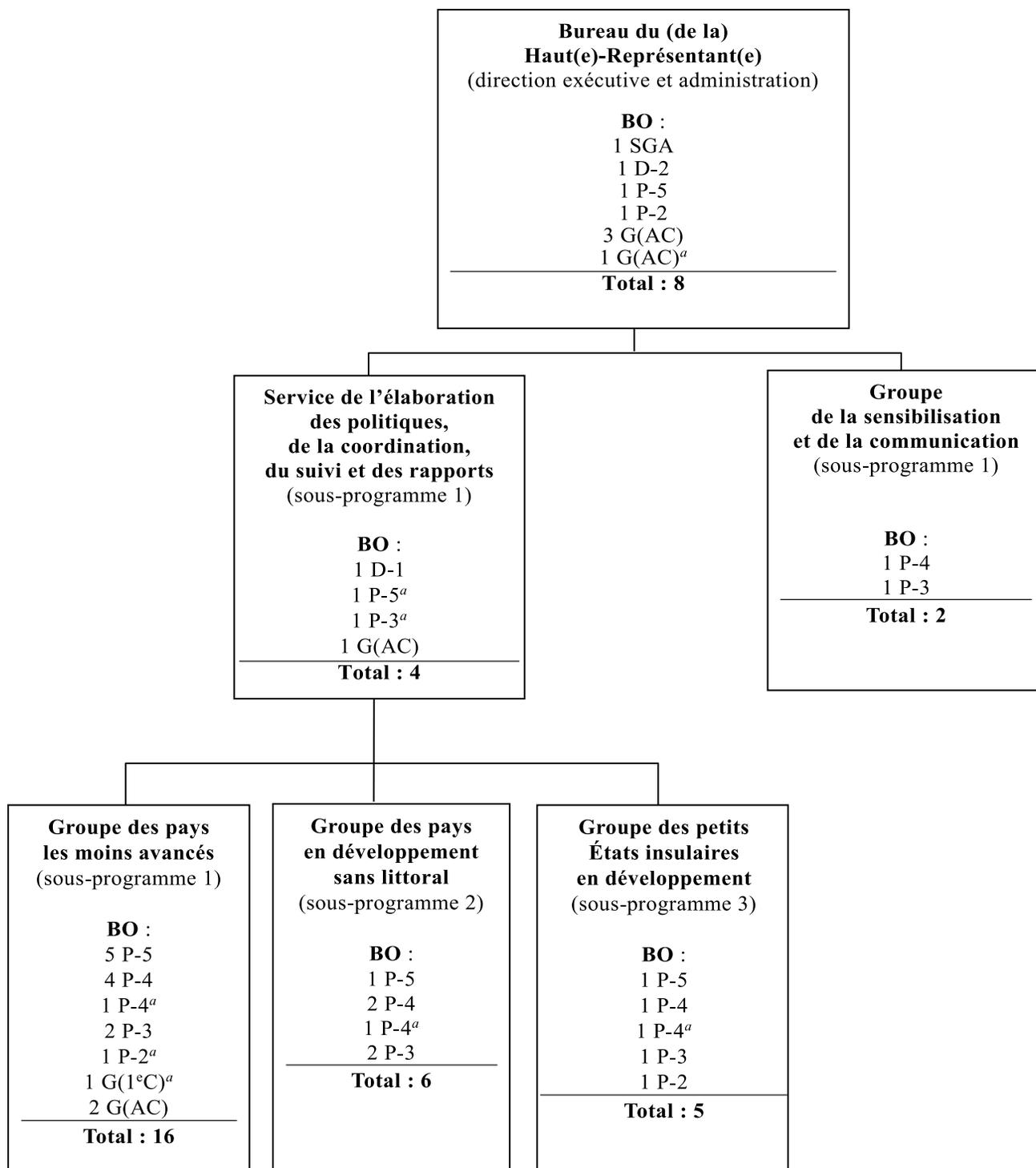


Ressources extrabudgétaires

10.78 Les ressources extrabudgétaires pour ce sous-programme, qui sont estimées à 443 500 dollars, permettraient de financer des activités et des supports de connaissance destinés à aider des représentantes et représentants des petits États insulaires en développement à se préparer à la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. La diminution de 36 100 dollars qui est proposée tient essentiellement à l'achèvement, en 2023, des activités menées pour préparer la deuxième Conférence internationale, notamment celles du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement et de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024



Abréviations : BO : budget ordinaire ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) : agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; SGA : secrétaire général(e) adjoint(e).

^a Création de poste.

Annexe II**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle***Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation***Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**[A/77/7](#)

Le Comité consultatif note que les deux emplois de temporaire [1 P-3 et 1 G(AC)] ont certes été créés pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, mais qu'ils restent nécessaires pour répondre à l'accroissement de la demande liée aux activités en faveur des pays les moins avancés, notamment les travaux préparatoires de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Doha en 2023, ainsi que pour assurer le suivi des engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Doha. Le Comité considère donc que les besoins à long terme associés aux deux emplois au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devraient être examinés et que les résultats de cet examen devraient être communiqués dans le prochain projet de budget (par. IV.33).

S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'une part importante des ressources extrabudgétaires était certes destinée à l'organisation des grandes conférences et à leurs examens à mi-parcours, mais que le Bureau avait également été en mesure de mobiliser des ressources à d'autres fins, notamment le Forum sur l'avenir des pays les moins avancés et la facilitation du retrait de la liste des pays les moins avancés, ainsi que l'appui aux réseaux de coordonnateurs nationaux, à la réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, à des réunions thématiques et au Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement. Le Comité consultatif compte que le Bureau de la Haute-Représentante continuera de s'employer à mobiliser des ressources extrabudgétaires et fournira des informations ventilées sur les contributions extrabudgétaires dans le prochain projet de budget (par. IV.35).

Le Comité consultatif compte que le Bureau de la Haute-Représentante renforcera la coordination et la collaboration avec les entités du pilier Développement de l'Organisation des Nations Unies. En outre, le Comité réaffirme l'importance de trouver dans le

À l'issue d'un examen plus approfondi de la nécessité de maintenir les deux emplois en question à long terme et de la structure organisationnelle en place, le Bureau a conclu qu'un soutien continu serait nécessaire pour assurer la mise en œuvre du Programme d'action de Doha. Il est donc proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) et un poste d'assistant(e) principal(e) au budget et aux finances [agent des services généraux (1^{re} classe)] au sein du Groupe des pays les moins avancés. Dans ce contexte, les deux emplois de temporaire (1 P-3 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] existants seraient préservés pour une période de six mois, en attendant que se termine la procédure de recrutement, afin de continuer de répondre aux besoins du Bureau. On trouvera à l'annexe III une description des fonctions que rempliraient les titulaires des deux postes proposés.

On trouvera au paragraphe 10.66 du présent document des informations sur les contributions extrabudgétaires, s'agissant notamment de chacun des sous-programmes.

La collaboration et la coordination entre le Bureau et les entités du système des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations internationales multilatérales s'effectuent sous l'égide de quatre mécanismes bien établis dont la composition

prochain projet de budget des informations exhaustives sur toutes les sources de financement et la coopération entre toutes les entités compétentes, notamment le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, aux fins de la mise en œuvre des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (par. IV.41).

est très vaste : le Groupe consultatif interorganisations pour les pays en développement sans littoral, le Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés, le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement (présidé conjointement par le Bureau et le Département des affaires économiques et sociales) et l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt. En ce qui concerne les programmes spécifiques et les partenariats avec diverses entités des Nations Unies, le Bureau se livre à de nombreuses activités de coopération portant sur différents domaines thématiques.

Le Bureau collabore également avec les entités concernées du pilier Développement de l'Organisation des Nations Unies, telles que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, au sujet de toutes les propositions de projet et pour toutes les sources de financement, le cas échéant. Il s'appuie en outre sur l'expertise de ces entités pour mener à bien ses activités.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	1	1 G(AC)	Création de 1 poste d'assistant(e) (gestion des programmes) au Bureau de la Haute-Représentante	Le (la) titulaire du poste fournira une assistance à l'appui des activités de planification et de mise en œuvre du programme de travail, participera à la préparation et à la planification des programmes, contribuant notamment à interpréter les directives budgétaires, et collectera et analysera des données quantitatives et qualitatives pour aider le Bureau à s'acquitter des obligations lui incombant en matière de communication de l'information, s'agissant notamment du module Application de pilotage stratégique, des contrats de mission des cadres supérieurs, du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, et de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout.
Sous-programme 1 (Pays les moins avancés)	1	P-5	Création de 1 poste d'économiste hors classe au sein du Service de l'élaboration des politiques, de la coordination, du suivi et des rapports	Le (la) titulaire du poste encadrera la préparation d'un rapport phare annuel sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et dirigera l'élaboration d'études thématiques et de documents de réflexion sur les défis rencontrés par ces trois groupes de pays et sur les recommandations politiques connexes. Il (elle) dirigera les activités d'analyse économique ainsi que de modélisation et de formulation de stratégies politiques et actions éventuelles en matière économique aux fins de leur adoption par la communauté internationale, dans des domaines prioritaires clés pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; guidera la préparation de rapports de fond et de notes d'orientation sur des questions de développement nouvelles ou naissantes pouvant intéresser la communauté internationale, et plus particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, notamment des questions revêtant un caractère régional ou mondial ; établira des prévisions et formulera des recommandations à l'attention de la communauté internationale. Le (la) titulaire sera également chargé de concevoir, planifier et diriger des réunions d'experts, séminaires et rencontres analogues à l'appui de l'élaboration, sur le fond, du rapport phare et d'autres documents.
Sous-programme 1 (Pays les moins avancés)	1	P-3	Création de 1 poste de statisticien(ne) au sein du Service de l'élaboration des politiques, de la	Le (la) titulaire du poste supervisera la collecte et le traitement de données statistiques relatives aux priorités des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États

Chapitre 10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
			coordination, du suivi et des rapports	insulaires en développement, ainsi que la création et la maintenance d'une base de données statistiques pour le Bureau. Il (elle) contribuera en outre au suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha par la collecte, l'évaluation, l'analyse, la compilation et la diffusion de données statistiques ; participera à l'élaboration, à l'exécution et à la gestion des bases de données statistiques ; collectera et analysera des données permettant de dégager des tendances et des faits récurrents, et formulera des observations à l'aide de graphiques, de diagrammes, de tableaux et de rapports fondés sur des méthodes de visualisation des données, de manière à orienter la planification, la prise de décisions, les présentations et l'établissement de rapports.
Sous-programme 1 (Pays les moins avancés)	1	P-4	Création de 1 poste d'économiste au sein du Groupe des pays les moins avancés	Le (la) titulaire du poste dirigera les travaux entrepris dans le cadre du sous-programme en matière d'amélioration de l'accès à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques dans les pays les moins avancés, qui constitue l'une des priorités du Programme d'action de Doha. Il s'agira notamment de donner suite à un rapport du Secrétaire général sur la création d'une université en ligne, dans lequel seront notamment présentés un état des lieux des initiatives existantes, les nouvelles modalités qu'il est possible d'envisager, les besoins en matière de ressources, des états d'agrément et les sources de financement durable, en vue d'une soumission à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session. Le (la) titulaire du poste collaborera avec les partenaires pertinents, notamment des États Membres et des organisations internationales, pour tirer parti des initiatives existantes permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans les branches concernées, ainsi que pour élaborer un plan de mise en œuvre fondé sur une étude de faisabilité concernant la création d'une université en ligne et pour appuyer la création d'un réseau virtuel d'institutions éducatives. Il (elle) sera également tenu de concevoir, planifier et diriger des réunions d'experts, séminaires et rencontres analogues, ainsi que de préparer des rapports de référence.
Sous-programme 1 (Pays les moins avancés)	1	P-2	Création de 1 poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) au sein du Groupe des pays les moins avancés	Le (la) titulaire renforcera le réseau des coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés établi par le Bureau en convoquant de façon régulière des réunions de ces personnes afin qu'elles échangent des données d'expérience et les meilleures pratiques en ce qui concerne l'intégration du Programme d'action de Doha et des objectifs de développement durable dans les processus de développement nationaux, ainsi que leur mise en œuvre et leur suivi ; en établissant des échanges avec les pairs ; en s'attendant à mieux comprendre les moyens de mise en œuvre existants, notamment les modèles de financement et de fonctionnement viables. Le (la) titulaire

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 1 (Pays les moins avancés)	1	1 G(1°C)	Création de 1 poste d'assistant(e) principal(e) au budget et aux finances au sein du Groupe des pays les moins avancés	renforcera également la collaboration avec le système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement et du réseau des coordonnatrices et coordinateurs résidents, l'objectif étant de soutenir les pays les moins avancés, notamment en cas de conflit. Le (la) titulaire du poste fournira un appui en ce qui concerne les aspects financiers de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, la gestion des ressources financières, la préparation des propositions de projets, et les activités de planification et d'établissement de rapports.
Sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral)	1	P-4	Création de 1 poste d'économiste au sein du Groupe des pays en développement sans littoral	Le (la) titulaire du poste contribuera, d'un point de vue technique, à faire avancer le traitement des questions de développement des pays en développement sans littoral dans les instances intergouvernementales (telles que l'Assemblée générale, le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, le forum politique de haut niveau pour le développement durable et les mécanismes intergouvernementaux de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur le droit de la mer, de la CNUCED, de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de l'Organisation mondiale du commerce), grâce à la fourniture de conseils stratégiques et d'orientations techniques. Il (elle) apportera également une aide substantielle au Groupe des pays en développement sans littoral en vue du dégagement d'un consensus lors des réunions ministérielles et thématiques ; entreprendra une série d'études et d'analyses afin de fournir aux pays en développement sans littoral des données factuelles à l'appui des processus intergouvernementaux ; contribuera à la préparation de rapports, de documents, de notes de cadrage et de notes d'information concernant le développement dans les pays en développement sans littoral ; rédigera des discours et préparera des points de discussion à l'intention des responsables, des fonctionnaires des Nations Unies et du bureau du Groupe des pays en développement sans littoral ; représentera le Groupe lors de réunions internationales, régionales et nationales tenues au sujet de questions ayant trait au développement dans les pays en développement sans littoral.
Sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement)	1	P-4	Création de 1 poste d'économiste au sein du Groupe des petits États insulaires en développement	Le (la) titulaire du poste contribuera, d'un point de vue technique, à faire avancer le traitement des questions de développement des petits États insulaires en développement dans les instances intergouvernementales (telles que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le forum politique de haut niveau pour le développement durable et les commissions régionales), grâce à la fourniture de conseils stratégiques et d'orientations techniques. Il (elle)

Chapitre 10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
				apportera également une aide substantielle à ces États pour ce qui est de déterminer leurs positions et contribuera au dégagement d'un consensus dans le contexte de processus intergouvernementaux essentiels ; entreprendra des études et des analyses afin de fournir aux petits États insulaires en développement des données factuelles à l'appui des processus intergouvernementaux ; contribuera à la préparation de rapports, de documents, de notes de cadrage et de notes d'information concernant le développement durable dans les petits États insulaires en développement ; rédigera des discours et préparera des points de discussion à l'intention des responsables et des fonctionnaires des Nations Unies ; représentera le Groupe lors de réunions internationales, régionales et nationales tenues au sujet de questions ayant trait au développement durable dans les petits États insulaires en développement.

Abréviations : G(1°C) = agent(e)s des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e)s des services généraux (Autres classes).